

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : les conseillères Élisabeth Tessier, Lorraine Boisvert et les conseillers Gérald Cossette et Alain Déry et Dominique Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire.

Suite à la démission de la conseillère Chloé Germain-Thérien, le poste de conseiller(ère) au siège # 5 est vacant.

Madame Marie-Claude Jean, greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Quinze (15) personnes composent l’assistance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-10-148

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l’ordre du jour**
- 3. Procès-verbal – Séance ordinaire du 08 septembre 2025 – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. Comptes à payer et déboursés du mois de septembre 2025 – Adoption
 - 5.2. Règlement numéro 2009-475-03 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats – Adoption
 - 5.3. États financiers 2025 – Nomination de l’auditeur externe
- 6. Transports**
 - 6.1. Accès au CPE Le Petit Champlain – Aménagement de la rue et du stationnement du Manoir les deux rivières – Octroi d’un contrat
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1. Sécurité incendie – Besoin en formation – Autorisation
- 9. Aménagement et urbanisme**
 - 9.1. URBINSPEC – Offre de service pour l’année 2026 – Approbation
 - 9.2. Rue Lafontaine – Développement domiciliaire – Modification du protocole d’entente relatif à des travaux municipaux – Autorisation
- 10. Santé et bien-être**
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Varia**
- 13. Période de questions**
- 14. Fermeture de la séance**

Il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte l'ordre du jour tel que présenté; il demeure cependant ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2025 – ADOPTION

2025-10-149

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal affirment avoir lu le procès-verbal relatif à la séance ordinaire tenue le 08 septembre 2025 et déclarent qu'il est conforme aux délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte ledit procès-verbal.

4. CORRESPONDANCE

- **Société de l'assurance automobile du Québec** – Réponse à la résolution du Conseil municipal relative à la demande de redéploiement des contrôleurs routiers

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Comptes à payer et déboursés du mois de septembre 2025 – Adoption

2025-10-150

Il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2025, du numéro 4197 au numéro 4218 et des paiements effectués par ACCÈS D pour un total s'élevant à 196 820.50 \$; approuve les comptes à payer du mois de septembre 2025 au montant total de 68 683.00 \$.

5.2 Règlement numéro 2009-475-03 modifiant le règlement 2009-475 sur les permis et certificats – Adoption

2025-10-151

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas ait adopté, le 04 mai 2009, le règlement numéro 2009-475 sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Stanislas puisse amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications au règlement sur les permis et certificats numéro 2009-475;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2009-475-03 ait dûment été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 07 juillet 2025 ; qu'un avis de motion ait été donné à cette même séance ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement, déposé le 07 juillet 2025, portait erronément le numéro 2009-475-02 ; qu’il y ait lieu de modifier le numéro du règlement par 2009-475-03;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, conformément à la Loi, ait tenu une assemblée publique de consultation le 25 septembre 2025 à 18h30 et ce, afin d’expliquer les modifications proposées et d’entendre les personnes intéressées ; qu’aucune personne ne se soit présentée à ladite consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l’unanimité des membres présents que :

- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- La Municipalité de Saint-Stanislas adopte le règlement 2009-475-03 sur les permis et certificats et ce, avec modification du numéro.

5.3 États financiers 2025 – Nomination de l’auditeur externe

2025-10-152

CONSIDÉRANT l’obligation qui est faite à la Municipalité de nommer un auditeur externe pour au plus cinq exercices financiers (art. 966 du CM);

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas nomme la firme *MPA Société de comptables professionnels agréés* en tant qu’auditrice des états financiers de la Municipalité de l’année 2025.

6. TRANSPORT

6.1 Accès au CPE Le Petit Champlain – Aménagement de la rue et du stationnement du Manoir les deux rivières – Octroi d’un contrat

2025-10-153

CONSIDÉRANT que la Municipalité ait conclu une entente avec la Société d’habitation du Québec qui prévoit, entre autres, l’aménagement d’un nouveau stationnement au bénéfice des résidents du Manoir des deux rivières;

CONSIDÉRANT l’obligation d’aménager une rue permettant l’accès au CPE Le Petit Champlain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ait demandé deux soumissions pour la réalisation partielle des travaux ci-haut énumérés; qu’elles se présentent comme suit (montants excluant les taxes) :

- Construction & Pavage Portneuf inc. 83 622,60 \$
- Groupe 132 66 800,00 \$

CONSIDÉRANT que l’offre de service de Groupe 132 n’inclut pas la fourniture ni le transport de la pierre et nécessite des travaux d’arpentage;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde le contrat à Construction & Pavage Portneuf inc. et ce, conformément à l’offre de service datée du 24 septembre 2025.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Rien à cet item.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Sécurité incendie – Besoin en formation – Autorisation

2025-10-154

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de deux (2) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année et ce, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 URBINSPEC – Offre de service pour l’année 2026 – Approbation

2025-10-155

CONSIDÉRANT que la Municipalité ait conclu, avec la firme spécialisée URBINSPEC, une entente de services professionnels relative à l’application de la réglementation d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que ladite entente prenne fin le 31 décembre prochain et que la Municipalité désire renouveler cette collaboration pour l’année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas renouvelle l’entente de service avec la firme URBINSPEC et ce, tel que prévu à l’offre no 25-910 datée du 25 septembre 2025.

9.2 Rue Lafontaine – Développement domiciliaire – Modification du protocole d’entente relatif à des travaux municipaux – Autorisation

2025-10-156

CONSIDÉRANT l’annexe G – Promesse d’achat-vente conclue entre la Municipalité et Groupe Fournier Diesel inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties et l’évolution du dossier;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire d’approuver les modifications à l’acte de vente devant intervenir entre la Municipalité de Saint-Stanislas et Groupe Fournier Diesel inc. ;

CONSIDÉRANT qu’un projet d’acte de vente est joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- approuve les modifications effectuées à l’acte de vente ci-joint devant intervenir entre la Municipalité de Saint-Stanislas et Groupe Fournier Diesel inc.;
- autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Rien à cet item.

11. LOISIRS ET CULTURE

Rien à cet item.

12. VARIA

Des élus municipaux soumettent à l’assemblée de l’information relativement aux sujets suivants :

- Annonce de l’activité de l’Halloween le 31 octobre au centre sportif;
- Remerciements au conseil municipal pour l’investissement personnel de ses membres ainsi que toutes les belles réalisations du dernier mandat.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-10-157 À 19 h 55, l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition d’Alain Déry.

Marie-Claude Jean
Greffière-trésorière

Luc Pellerin
Maire

Je, Luc Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.